



INFO PRESSE

— 07.03.12



BATIMENTS ETANCHES A L'AIR : JUSQU'A 40% DE DEPERDITIONS ENERGETIQUES EN MOINS

LANCEMENT D'UN KIT PEDAGOGIQUE POUR LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT

Depuis le 1^{er} mars 2012, tous les bâtiments neufs situés en zone de rénovation urbaine doivent être « basse consommation », ce qui nécessite qu'ils soient étanches à l'air. Pour accompagner le secteur du bâtiment dans cette évolution, l'ADEME et quatre régions (Bourgogne, Alsace, Franche-Comté, Pays de la Loire) lancent aujourd'hui un kit pédagogique pour sensibiliser les professionnels à l'importance de l'étanchéité à l'air.

L'ADEME et les conseils régionaux de Bourgogne, d'Alsace, de Franche-Comté, des Pays de la Loire ont mis au point, pour les professionnels du bâtiment, un kit pédagogique comprenant un guide pratique et un DVD sur le thème de l'étanchéité à l'air. Ce **dispositif d'information et de sensibilisation apporte un éclairage concret sur le sujet aux professionnels qui doivent relever le défi de la performance énergétique.** Les experts de l'étanchéité à l'air ont pensé ces outils en fonction des besoins des professionnels identifiés sur le terrain.

Le guide *L'étanchéité à l'air* s'articule en 4 parties :

1. **notions générales** liées à l'étanchéité à l'air ;
2. **de la commande à la préparation du chantier** : le choix des bons produits dès la phase de conception et les détails de mise en œuvre sont essentiels ;
3. **la mise en œuvre du chantier** : déployer des chantiers tenant compte de l'étanchéité à l'air requiert des compétences et connaissances spécifiques, c'est aujourd'hui tout l'enjeu de la

L'étanchéité à l'air, quelle importance ?

Les bâtiments à basse et très basse consommation d'énergie, bientôt obligatoires, nécessitent d'être parfaitement étanches à l'air, pour éviter les pertes de chaleur et approcher des niveaux de consommation 3 à 10 fois inférieurs à ceux constatés aujourd'hui : **les défauts d'étanchéité à l'air peuvent en effet représenter jusqu'à 40% des déperditions énergétiques.**

Prise en compte dès la conception du bâtiment, l'étanchéité à l'air ne présente pas un surcoût financier et permet au contraire à long terme de réaliser des économies sur sa facture énergétique.

Pour en savoir plus sur l'étanchéité à l'air et les obligations réglementaires en matière de performance énergétique, rendez-vous sur <http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/>

formation des professionnels du bâtiment. Le guide fournit des conseils et informations pratiques ;

4. **le test d'étanchéité à l'air** : cette étape est nécessaire pour valider la réussite des travaux menés. Ce guide rappelle les techniques disponibles pour réaliser ce test.



En complément de ce guide, **un film** illustre à travers des séquences de démonstration et des témoignages de professionnels, les étapes clés de la mise en œuvre de l'étanchéité à l'air sur un chantier.

Destiné en priorité aux professionnels du bâtiment, cet outil est également accessible aux particuliers et aux collectivités qui souhaitent s'informer sur cette nouvelle démarche développée dans le cadre du Grenelle Environnement.

Ces outils sont mis gratuitement à disposition sur le site de l'ADEME et les sites des quatre régions¹. Ils seront également disponibles, à partir du 2 avril, pour les professionnels et les acteurs de la formation auprès des directions régionales de l'ADEME.

Outils réalisés par le bureau d'études WigWam et la société Monochrome Productions,
avec la participation d'Alsatech, Afordex et Odysseus Film Production

Pour en savoir plus : www.ademe.fr/etancheite-air-batiments

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

¹ www.cr-bourgogne.fr / www.region-alsace.eu / www.franche-comte.fr / www.paysdelaloire.fr
www.ademe.fr / Compte Twitter : @ADEME